



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° AU-19-047
L'ORGANISATION D'UN ATELIER EN DATE DU 17 JANVIER 2019
REFLEXOLOGIE AVEC PASCALE QUIROS-
VERGUET LE 20/02/2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4929 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN ;

CONSIDÉRANT que Madame Pascale QUIROS VERGUET, réflexologue, résidant au 82, avenue de Stalingrad 94120 Fontenay-sous-Bois s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation à titre gratuit d'un atelier « Réflexologie plantaire » le mercredi 20 février 2019 à 15h30 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen » ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Pascale QUIROS-VERGUET, Réflexologue pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier « Réflexologie plantaire » le mercredi 20 février 2019 dans la salle de l'animation de l'Espace Pierre-Souweine situé au 70, rue de Fontenay à Vincennes, dans le cadre de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des seniors, de la
démocratie locale et de la vie des quartiers,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190117-lmc1H5989H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/01/2019
Date de Publication : 17/01/2019